



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



Sécheresse

Bilan des contrôles des mesures de restriction des usages de l'eau en Moselle

Vendredi 29 juillet 2022

INTRODUCTION

Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle, a mobilisé ce vendredi 29 juillet l'ensemble des services de police de l'eau de la Moselle pour une opération de contrôles des obligations de restriction liées à la sécheresse.

Devant l'absence de précipitations et la dégradation des débits des cours d'eau, Olivier Delcayrou a, par arrêté préfectoral du 29 juillet 2022, passé la Moselle amont et aval en alerte renforcée et les bassins versants de Moselle Est en alerte.

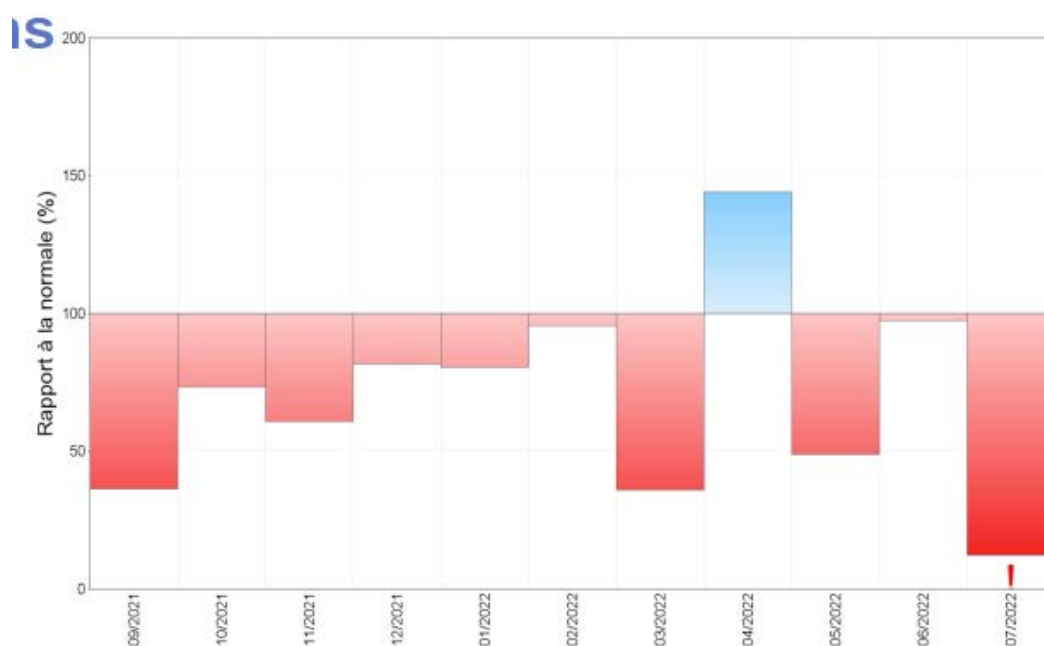
LA SITUATION ACTUELLE EN MOSELLE

Historique

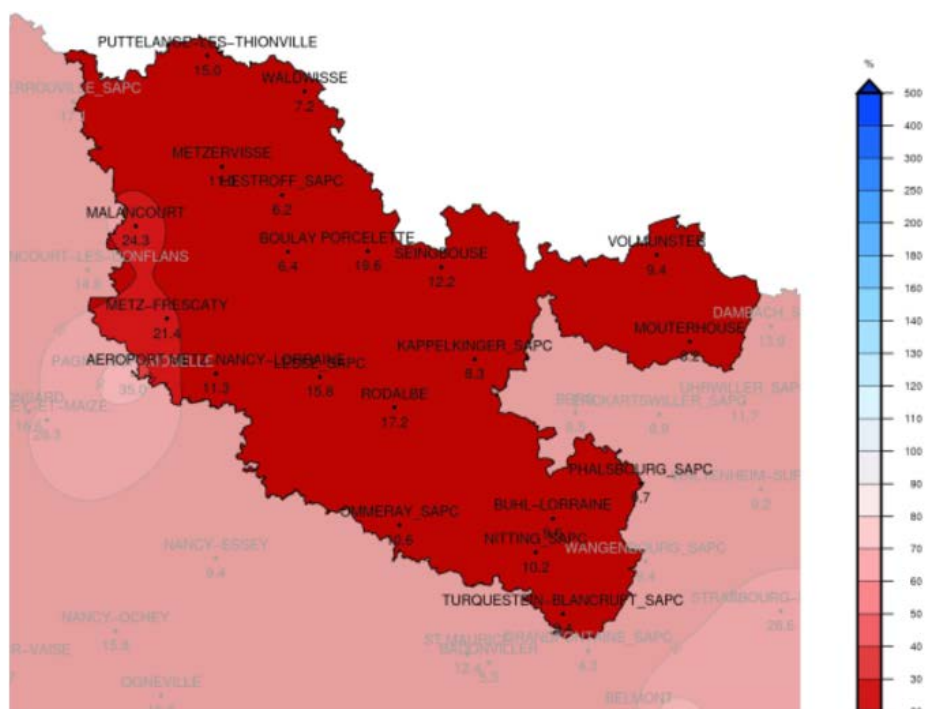
La Moselle, comme le reste de la France, est actuellement touchée par un important épisode de sécheresse. Dès le 10 juin, le préfet avait placé l'ensemble du département en vigilance. Le 14 juillet, le préfet a décidé de placer en alerte les zones « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » et « Moselle amont et Meurthe ».

Conditions météorologiques

La situation de sécheresse actuelle trouve notamment son origine dans l'absence de précipitations : au cours des derniers mois, depuis septembre 2021, seul le mois d'avril a connu plus de précipitations que la normale.



Le déficit pluviométrique est exceptionnel en juillet : de 75 à 90 %



Les conséquences de cette situation de sécheresse

Sur les eaux superficielles (cours d'eau) et la vie dans les cours d'eau :

Les suivis des niveaux des cours d'eau réalisés par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et par l'office français de la biodiversité (réseau Onde) montrent une dégradation nette des débits, certains secteurs étant plus marqués que d'autres, notamment la Seille et la Moselle.

L'office français de la biodiversité effectue un suivi sur 40 stations, dont celle de Liéhon. 30 % de ces stations sont en assec (aucune en avril), l'écoulement étant qualifié d'acceptable pour 22 % d'entre elles (100 % en avril).

La situation des cours d'eau est très préoccupante : le débit des cours d'eau est exceptionnellement bas pour la saison, avec un seuil de crise sur certains secteurs. On constate des premières situations de mortalité piscicole.

Sur les eaux souterraines :

Le niveau des nappes baisse, celles-ci venant soutenir les cours d'eau. Cela a une conséquence sur les cours d'eau.

A ce stade, il n'y a pas de difficultés identifiées au niveau de l'alimentation en eau potable.

Sur les sols et l'agriculture :

L'indice d'humidité des sols est déficitaire de 50 à 60 %. Il y a des craintes sur les récoltes de maïs et tournesol à venir.

L'herbe ne pousse plus, les animaux au parc sont nourris avec des foin initialement stockés pour l'hiver.

Des difficultés sont à venir pour l'implantation des couverts intermédiaires, qui jouent un rôle en faveur de l'environnement (fixation de l'azote, réduction du lessivage des nitrates, limitation de l'érosion des sols).

La situation sur le plan agricole est donc particulièrement préoccupante.

Forêt, feux de forêt et de végétation :

La forêt est fragilisée, on constate une mauvaise pousse des jeunes arbres plantés dans l'année, ainsi que de nombreux départs de feux (forêt, arbre, broussailles, chaumes, récoltes etc. Ces départs sont très souvent d'origine humaine et accidentelle (travaux, mégots, loisirs).

Sur l'activité économique :

Même s'il n'y a pas de difficultés rencontrées à ce stade, la situation hydrologique peut impacter les activités économiques (manque d'eau ou rejet dans le milieu trop sensible).

Sur la santé publique :

On observe la présence de cyanobactéries dans les étangs, celui de Mittersheim a par exemple été contraint de fermer. Il n'y a cependant pas de difficultés en matière d'approvisionnement en eau potable à ce stade.

Sur la navigation fluviale :

Les bateaux sont regroupés au passage des écluses et un pompage des étangs-réservoirs est effectué pour économiser l'eau.

Conflits d'usage :

La situation peut également être source de conflits d'usage, par exemple en cas d'utilisation par VNF de l'étang-réservoir de Stock, ce qui nuit aux activités de loisirs.

RENFORCEMENT DES MESURES DE LIMITATION DES USAGES DE L'EAU

Pourquoi prendre des mesures de restriction ?

Il y a peu de perspectives d'amélioration de la situation prochainement, et cette sécheresse a des conséquences sur plusieurs secteurs déterminants.

Il est donc essentiel de limiter temporairement ou d'interdire certains usages, afin de protéger la ressource en eau souterraine et superficielle dans l'attente de précipitations.

Les nouvelles mesures

Suite à un comité de ressources en eau qui a eu lieu le jeudi 27 juillet, de nouvelles mesures sont mises en place pour lutter contre les effets de la sécheresse :

- le sillon mosellan (« Moselle aval, Orne, Nied et Seille » et « Moselle amont et Meurthe ») passe en situation d'alerte renforcée (niveau 3).
- l'Est du département (« Sarre » et « Lauter, Sauer, Moder et Zorn ») passe en situation d'alerte (niveau 2).

En cas de sécheresse, 4 niveaux d'alerte de gestion de la sécheresse sont définis :

1. Vigilance : information et incitation à faire des économies d'eau
2. Alerte : limitation de certains usages de l'eau (niveau enclenché pour l'Est de la Moselle)
3. Alerte renforcée : renforcement des limitations (niveau enclenché pour le sillon mosellan)
4. Crise : arrêt de certains usages non prioritaires

Cette situation d'alerte se traduit par des restrictions d'usage de l'eau applicables à tous les usagers : particuliers, collectivités, agriculteurs et industriels.

Situation d'alerte pour l'Est du département :

Pour les versants Sarre et Lauter, Sauer, Moder et Zorn, placés en niveau d'alerte (niveau 2), les principales mesures de limitations de certains usages de l'eau sont les suivantes :

- Interdiction de remplir les piscines privées ;
- Interdiction de laver son véhicule à titre privé à domicile ;
- Interdiction de laver les façades, les toitures et les terrasses ;
- Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 h à 20 h ;
- Interdiction d'arroser les cultures, les espaces verts, les jardins et pelouses, les massifs fleuris, ainsi que les terrains de sport entre 11h et 18h ;
- Interdiction de vidanger et de remplir les plans d'eau ;
- Interdiction de réaliser des travaux en cours d'eau ;
- Mise en place de mesures individuelles pour les industriels ;
- Regroupement des bateaux dans les écluses ;
- Arrêt des centrales électriques sur la rivière Moselle.

Situation d'alerte renforcée pour le sillon mosellan :

Le niveau d'alerte renforcée restreint un peu plus certains usages de l'eau, dont les principales sont :

- Les interdictions au niveau d'«alerte» reste en vigueur en «alerte renforcée» ;
- Interdiction de laver les voiries, trottoirs (sauf salubrité ou sécurité)
- Interdiction de nettoyer les terrasses, façades, toitures et autres surfaces
- Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris ;
- Extension des plages d'interdiction d'arrosage : 08h-20h (versus 11h-18h)
- Restrictions supplémentaires sur l'irrigation agricoles
- Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens et départs
- Regroupement des bateaux dans les écluses et restriction de mouillage sur les biefs navigués



LES CONTRÔLES

Pourquoi réaliser des contrôles ?

Pour lutter contre les effets de la sécheresse en Moselle, des mesures de restriction ont été mises en place afin d'économiser l'eau et garantir ses usages prioritaires. Les services de l'État sont mobilisés pour vérifier que ces mesures soient bien respectées en réalisant des contrôles.

Ces mesures de restriction sont essentielles et permettent de préserver la ressource en eau et de garantir ses usages prioritaires (santé, salubrité publique, sécurité civile, alimentation en eau potable).

Il est important que tous les usagers de l'eau (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs) respectent les mesures mises en place afin que celles-ci se révèlent efficaces.

Vendredi 29 juillet, une journée de contrôles interservices a été organisée par la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN), instance réunissant les différents services de l'État et les établissements publics chargés des politiques liées à l'eau et à la nature.

Cette journée de contrôles a mobilisé divers services :

- l'office français de la biodiversité (OFB)
- l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL)
- la direction départementale des territoires (DDT)
- l'agence régionale de santé Grand Est (ARS Grand Est)

Cette journée visait avant tout un objectif pédagogique, à travers une sensibilisation des usagers de l'eau à l'importance de respecter les mesures prises pour préserver la ressource en eau.

Par ailleurs, l'ensemble du pays étant touché, cette mesure s'inscrit dans une opération d'envergure nationale. Pour autant des contrôles, avaient déjà eu lieu la semaine précédente et se poursuivront en août et jusqu'à la fin des mesures de restriction.

Bilan des contrôles réalisés

Depuis le 18 juillet et le début des mesures de restriction, une centaine de contrôles ont été réalisés par l'office français de la biodiversité, la DREAL et la police de l'eau - DDT.

Ces contrôles ciblent autant les particuliers que les professionnels (agriculteurs, industriels, collectivités locales, entreprises de loisir, etc.).

Dans la très grande majorité des cas, les mesures de restriction sont respectées et moins de 10 % des contrôles constatent un non-respect des mesures.

Les seules infractions constatées à ce jour portaient sur le non-respect des restrictions horaires pour l'arrosage de la part de collectivités ou de particuliers. Elles ont fait l'objet d'un rappel à la loi.

Contrairement aux dernières situations de sécheresse, il n'a à ce jour pas été constaté d'arrosage de véhicule chez les particuliers, nettoyage de toiture, terrasses ou façades.

La journée de contrôles interservices du 29 juillet a mobilisé :

- 3 agents de l'OFB
- 6 agents de l'UD DREAL
- 4 agents de la DDT
- 1 agent de l'ARS

Lors de cette journée, les services se sont rendus sur plusieurs lieux afin de réaliser des contrôles, notamment le golf de Longeville-lès-Metz, le centre d'entraînement du FC Metz, la cueillette de Peltre et l'usine d'énergie de Metz (UEM).

6 industriels ont également été contrôlés. Aucune infraction majeure n'a été constatée.



L'eau est un bien précieux, préservons la !

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la Moselle

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

pref-communication@moselle.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*